MÄERTERT-WAASSERBËLLEG
Commune de MERTERT

Administration communale de Mertert
1-3 Grand-Rue
L-6630 Wasserbillig

Tél. : + 352 74 00 16 – 1
www.mertert.lu

Section réservée à l'administration communale

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE	
Référence projet :	
Date d'introduction :	
Date d'entrée en commune :	

Sections réservées au déclarant

COORDONNEES DU DECLARANT	
Nom et Prénom	
Numéro et rue	
Code postal et localité	
N° de téléphone	
E-mail	

DONNEES DU PROJET		
Adresse (si différente du celle du déclarant)		
Numéro(s) cadastral(aux)		
Contenance de la/des parcelle(s)		
Section		
Lieu-dit		
Les travaux concernent	☐ Le terrain	☐ L'immeuble
Description des travaux		

Sollicite par la présente une autorisation de construire (tous les travaux qui ne sont pas soumis à déclaration de travaux, cf. art. 93 du RBVS en vigueur) :

☐	Autorisation de bâtir	☐	Maison unifamiliale	☐	Maison plurifamiliale de logements
		☐	Tiny Houses	☐	Logement abordable de logements
☐	Morcellement / lotissement				
☐	Autre :				

Début envisagé des travaux	

COORDONNEES DE L'ARCHITECTE	
Nom et Prénom	
Numéro et rue	
Code postal et localité	
N° de téléphone	
E-mail	

COORDONNEES DE L'INGENIEUR STATIQUE	
Nom et Prénom	
Numéro et rue	
Code postal et localité	
N° de téléphone	
E-mail	

COORDONNEES DE L'INGENIEUR TECHNIQUE	
Nom et Prénom	
Numéro et rue	
Code postal et localité	
N° de téléphone	
E-mail	

DONNEES STRUCTURANTES DU PROJET	
Données légales	
Zone(s) du PAG	
PAP « quartier existant » ou PAP « nouveau quartier » approuvé	
Données architecturales et urbanistiques	
Surface d'emprise au sol (en m²)	
Surface construite brute totale (en m²)	
Surface construite brute dédiée au logement (en m²)	
Surface scellée (en m²)	
Nombre total d'unités de logements (hors logements intégrés)	
Nombre de logements intégrés	
Nombre de maisons unifamiliales	
Nombre de maisons bi-familiales	
Nombre de maisons plurifamiliales	
Nombre de dépendances	
Nombre d'emplacements de stationnement	
Demande de dérogation	
Article(s) du PAG, du PAP-QE ou du RBVS sur le(s)quel(s) porte(nt) la demande de dérogation	
Motivation	

N. B. : Le cas échéant, d'autres autorisations sont à demander aux ministères et administrations suivantes par le maître d'ouvrage :

- *L'Administration des Ponts et Chaussées,*
- *L'Administration de la Gestion de l'Eau (AGE),*
- *L'Administration de la Nature et des Forêts (ANF),*
- *Le Ministère ayant dans ses attributions la protection de la nature et des ressources naturelles.*

Ces demandes sont indépendantes de la présente demande d'autorisation de construire.

Fait à	
Le	
Signature du déclarant	

La commune de Mertert s'engage à respecter vos droits en matière de protection des données selon la législation en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel. Ces données sont stockées et utilisées exclusivement à des fins de traitement de votre demande ou prise de contact. Après expiration du traitement de votre demande, vos données sont effacées, pourvu que vous le demandiez et que des délais de conservation légaux ne s'opposent pas à un tel effacement.

ANNEXE – DOCUMENTS MINIMUMS A FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le présent formulaire dument complété et signé par le maître d'ouvrage, notamment avec la fiche intitulée « données structurantes du projet » dûment remplie pour chaque parcelle, ou lot de construction,

☐ Un extrait officiel actuel du cadastre à l'échelle 1 : 2500 ou 1 : 1250, indiquant clairement la ou les parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus,

☐ Le(s) numéro(s) cadastral(aux), la contenance de la ou des parcelle(s) ainsi que le nom et le numéro de la rue,

☐ Un levé topographique de l'entièreté de la ou des parcelles concernées dès que le projet touche au terrain naturel ou projeté,

☐ Un mesurage du terrain, réalisé par un géomètre officiel,

☐ Le cas échéant, la désignation du plan d'aménagement particulier auquel elle se rapporte,

☐ Le cas échéant, le mode et le degré d'utilisation du sol, tels que définis par le plan d'aménagement général et, le cas échéant, par le plan d'aménagement particulier,

☐ Le cas échéant, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de l'Administration de la Gestion de l'Eau (AGE),

☐ Un certificat délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI),

☐ Des plans, coupes et vues suivantes :

- ☐ plan de situation à l'échelle appropriée, indiquant les reculs par rapport aux limites parcellaires, les courbes de niveaux et la distance entre les constructions, la dimension des constructions prévues,
- ☐ plans de construction établis de préférence à l'échelle 1 : 100 ou à titre exceptionnel 1 : 50,
- ☐ coupe transversale et coupe longitudinale au minimum permettant de comprendre clairement le développement vertical du projet,
- ☐ vues de toutes les façades concernées par le projet,
- ☐ accès et cotes de niveau,
- ☐ un tableau récapitulatif renseignant sur l'emprise au sol et sur le scellement du sol. Ce tableau doit également contenir, le cas échéant, la surface construite brute totale et la surface construite brute dédiées aux différentes fonctions urbaines ainsi que le nombre et la taille des logements projetés.

☐ Le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation et pour les bâtiments fonctionnels,

☐ Le cas échéant, l'avis de prévention incendie du CGDIS,

☐ Une description sommaire des fonctions urbaines,

☐ Un plan de plantation si le terrain est frappé d'une servitude écologique, telle que fixée dans le plan d'aménagement général ou dans le plan d'aménagement particulier,

☐ Le cas échéant, un extrait de l'acte de propriété mentionnant toute servitude, telle d'une servitude de passage pour les constructions en deuxième position,

☐ Le cas échéant, le plan d'urgence et le plan d'intervention des sapeurs-pompiers,

☐ Un descriptif de la performance acoustique des éléments de construction, l'emploi des matériaux et, le cas échéant, la mise en œuvre des équipements techniques en mesure d'assurer les valeurs réglementaires en application des Art. 42Art. 41 et Art. 62,

☐ Le cas échéant, une demande de dérogation dûment motivée,

☐ Le cas échéant, un descriptif des méthodes de travail prévues pour la réalisation des travaux de démolition d'une construction.

☐ Le cas échéant, un certificat de conformité avec la loi Accessibilité (PMR),

☐ Le cas échéant, en cas de changement d'affectation ou transformation, les plans de la situation existante et projetée.

N. B. : Les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis à l'administration communale en double exemplaire.
Tout document joint doit être plié au format DIN A4 et porter un cartouche indiquant sa date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page.
Tous les plans doivent être datés et signés par le maître d'ouvrage et par le maître d'œuvre. Si en cours d'exécution des travaux, un changement se produit en ce qui concerne le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, l'administration communale doit en être avisée dans les plus brefs délais.
Pour toute demande d'autorisation de construire, l'ensemble des documents précités doit également être remis sous format « PDF ».
Seule la version papier fait foi.